



Communiqué de presse

Qui veut la peau de l'Agence Bio ?

Vendredi dernier 17 janvier, dans le cadre de l'examen au Sénat des dépenses prévues par le Gouvernement dans son projet de loi de finances 2025, le sénateur Laurent Duplomb, membre du groupe Les Républicains, agriculteur, et ancien président FNSEA de chambre¹, propose de supprimer la subvention de 2,9 M€ pour charges de service public de l'Agence Bio². En bonne co-gestionnaire, la ministre de l'Agriculture exprime un avis favorable. L'amendement est adopté³. Il sera examiné le 30 janvier de façon définitive par des élu.es des deux assemblées réuni.es en commission paritaire mixte.

Ainsi, en une soirée, sous prétexte de faire faire des économies aux finances publiques, disparaît sans aucune concertation le seul outil de promotion, d'observation et de développement de la filière bio.

Rappelons que la filière bio, c'est entre autres 10% de la SAU française, un.e paysan.ne sur six, 215 000 emplois directs, 12 milliards d'euros de chiffre d'affaire en France (2ème rang européen) dont plus de 70% issus de produits en France⁴, un des faits majeurs de l'évolution positive de l'agriculture du pays ces dernières décennies, un champ unique d'expérimentations en lien avec les défis environnementaux, de santé, de souveraineté alimentaire, de changement économique et social d'aujourd'hui et de demain.

Alors à qui profite le crime ? Sans aucun doute au lobby agro-industriel, dont le sénateur Duplomb présente tous les signes du parfait serviteur, lobby pour lequel l'agriculture bio a toujours représenté au pire une menace rétive à l'intégration productiviste, au mieux une niche à forte marge. Et sans doute aussi à l'Etat qui envisagerait un retour en interne de ce levier dont les professionnels du secteur s'étaient emparés⁵. Une mise sous contrôle en quelque sorte par un Ministère qui n'a jamais vu la bio comme une véritable chance de faire face à ses responsabilités et aux enjeux.

Dans l'immédiat, tout n'est pas joué, que faire pour éviter ce désastre. Et bien, tout de suite, adresser aux membres de la Commission Mixte Paritaire qui examineront cet amendement le 30 janvier prochain un message clair d'opposition à ce funeste projet.

La Confédération paysanne de Haute-Vienne appelle donc l'ensemble des structures professionnelles agricoles concernées par l'avenir de l'Agriculture Bio à se signaler et à apporter leur soutien en signant massivement cette pétition :

<https://soutien-agencebio.agirpourenvironnement.org/>

Contacts :

Julien Roujolle : coporte-parole de la Confédération paysanne 87 – maraicher : 06 10 46 79 37

Alice Ribette : membre de la Confédération paysanne 87 – maraichère et paysanne boulangère : 06 07 37 48 86

Philippe Babaudou, coporte-parole de la Confédération paysanne 87 – éleveur bovin et ovin : 06 82 99 28 67

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Laurent_Duplomb#cite_note-16

² https://www.senat.fr/amendements/2024-2025/143/Amdt_II-1530.html

³ https://www.senat.fr/cra/s20250117/s20250117_2.html#par_911

⁴ Données : <https://www.agencebio.org/>

⁵ La ministre Genevard a évoqué le 17 janvier la possible internalisation des missions de l'Agence bio au sein de France Agrimer ou du Ministère de l'Agriculture.